

## PLEIN AIR

# RANDONNEES



### LICENCE F.F.R.P. 2012 (renouvellement, adhésion)

Si vous voulez que le monde des randonneurs soit reconnu par les pouvoirs publics et que la représentativité de la F.F.R.P. soit confortée au niveau départemental, vous pouvez acquérir une licence.

Renseignements et adhésions auprès de l' A.T.C.

Un certificat médical est obligatoire lors de la délivrance de la licence.

Exemple de prix pour l'année 2012 :

**Licence IRA** > **20,30 €**  
(Individuelle avec Responsabilité Civile et Accidents Corporels)

**Licence FRA** > **40,50 €**  
(Familiale avec Responsabilité Civile et Accidents Corporels)

-----

Pour randonner avec l' A.T. C., la licence F.F.R.P. n'est pas obligatoire  
Se reporter au texte d'information « groupe plein air » dans les pages